

## Délibération du Conseil municipal n° 095/2024

Le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le douze décembre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Gabriel Gandini, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Cécile Conry à Claudine Chassagne, Peggy Briand à Michel Deridder, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Françoise Berthoud à Gilles Duvert, Frédéric Cuchet à Jean-Charles Congard, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux, Beate Bersch à Marie-Paule Balicco, Jacqueline Baret à Brigitte Dulong.

Absents : Laurent Robert.

### Adhésion au service BATIWATT initial de Territoire d'énergie Isère - TE38

#### Visas

Vu les délibérations du Comité Syndical de Territoire Energie 38 (TE38) du 9 décembre 2013 sur la mise en place d'un service de Conseiller en Énergie Partagée (CEP) pour les communes adhérentes et du 11 décembre 2018 sur la modification son offre en proposant deux niveaux de services CEP : CEP expert et CEP essentiel,

Vu la délibération de la Commune de St Martin d'Uriage n°103 du 16 décembre 2020 confiant à TE38 la mise en place d'un CEP expert sur la commune pour une durée de 3 ans pour un coût de 1,09€ par habitant par an,

Vu la délibération du Comité Syndical de TE38 n°2024-090 du 23 septembre 2024 actant l'évolution de son accompagnement des collectivités, BATIWATT, décliné en 3 niveaux : initial, connecté et maîtrisé.

#### Contexte

Considérant les engagements de la Commune pris dans le cadre du PACT pour la Transition et notamment l'axe « mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation 100 % en énergie renouvelable et locale des bâtiment, véhicules communaux et éclairage public,

Considérant que le suivi des consommations d'énergie est indispensable pour renseigner la plateforme OPERAT en lien avec le décret tertiaire, déterminer les cibles des futures actions d'efficacité énergétique et analyser les résultats des actions mises en place,

Considérant le coût de mission Batiwatt initial à hauteur de 1,75€/an/habitants,

Considérant les explications suivantes concernant l'augmentation du coût de mission liée à l'évolution des missions : installation de capteurs connectés, accompagnement sur la réalisation des audits énergétiques, priorisation et suivi des travaux, accès à des groupements d'achats...

Considérant que l'ensemble des données collectées restent de la propriété de la commune,

Considérant la diminution de 11 % des consommations d'énergie de la Commune entre 2019 et 2023 obtenue dans le cadre de cet accompagnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- De souscrire au service BATIWATT Initial proposé par TE38 à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 3 ans minimum,
- D'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvée par la délibération du Comité syndical de TE38 n°2024-090 en date du 23 septembre 2024,
- De valider chaque année en concertation avec TE38 un programme de missions d'accompagnement adapté aux attentes de la commune. Ce programme fera l'objet d'un point d'information lors du Conseil municipal suivant sa validation,
- De s'engager à verser à TE38 sa participation financière annuelle pour la réalisation de cette mission calculée par habitant et par an en fonction de la population dotation global de fonctionnement à 1,75 €/ an/hab,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération,
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le dix-huit décembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19, absent : 1, votants : 27 (8 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission  
en Préfecture et de sa publication le : 20/12/2024

Le Maire, Gérald Giraud

